



BPA Travaux des Aménagements Paysagers

PÉRIODE DE FORMATION Septembre à juin

DURÉE 1 ou 2 ans selon le profil du candidat

CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE GÉNÉRAL

3 UC GÉNÉRALES COMMUNES

- ❖ UCG1 : Outils de traitement de l'information et de la communication (Français - Mathématique - Informatique)
- ❖ UCG2 : Connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- ❖ UCG3 : Pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine (développement durable)

Sont aussi inclus au sein de cette formation

- ❖ Techniques de recherche d'emploi
- ❖ Égalité professionnelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Mener un chantier d'aménagement paysager : organiser le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à disposition. Participer à la conduite du chantier. Assurer l'exécution des travaux. Mettre en œuvre les différentes techniques de création et d'entretien d'un espace paysager : Entretien des bassins et des plantations. Réaliser des travaux de voirie ou d'aménagement urbain. Effectuer des implantations (niveaux, traçage, piquetage) et préparer le sol, notamment par l'apport de substrat. Engazonner les parcelles, planter les arbustes et les arbres, réaliser les massifs. Appliquer des traitements phytosanitaires et assurer les apports d'engrais. Guider le travail du personnel qui l'assiste. Communiquer avec les différents partenaires.

OBJECTIFS METIER

L'ouvrier en travaux paysagers exerce son activité dans une entreprise privée du paysage ou en collectivité territoriale.

DOMAINE PROFESSIONNEL

2 UC D'OPTION

- ❖ UCO1 : Connaissances scientifiques et techniques (Connaissance des végétaux et des soins - Biologie végétale - Agronomie)
- ❖ UCO2 : Matériaux, matériels et équipements sur un chantier paysager (Technologie des matériels - Technologie des constructions paysagères - Gestion des risques)

3 UC DE SPÉCIALITÉ

- ❖ UCS1 : Réaliser des travaux d'entretien d'un espace paysager

- ❖ UCS2 : Réaliser des travaux relatifs à la création d'un espace paysager
- ❖ UCS3 : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

2 UCARE parmi ces exemples :

- ❖ Aménagement de petits espaces : patios, toits terrasses, etc.
- ❖ Reconnaissance des végétaux
- ❖ Santé et sécurité au travail

PARTICULARITÉS DU CENTRE

Un réseau de 150 partenaires professionnels

Module entrepreneurial

Partenariat avec l'Arbre
Indispensable : travaux pratiques sur la restauration du bocage



ÉVALUATION DE LA FORMATION

Par Unité Capitalisable (UC) : 8 UC nationales, 2 UC régionales (UCARE)

Pour un contrat sur 1 an, Les UCG1, UCG2, UCO1 et UCO2 sont acquises dans le cadre de la Validation des Acquis Académiques (VAA)

Evaluation en situation professionnelle



LIEU DE FORMATION

UFA Antoine de Saint-Exupéry
Rue Ferdinand Robert
CS 84233
35042 RENNES



RENSEIGNEMENT

Anne COURTEL
02 99 59 34 94
pole.cfaa@st-exupery.org



ACCESSIBILITÉ



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.



DATE DE MISE A JOUR

AVRIL 2021

MODALITES PEDAGOGIQUES

- ✓ Mise en situation professionnelle sur plateau technique
- ✓ Apports théoriques
- ✓ Travaux dirigés
- ✓ Travaux pratiques

PREREQUIS ET RECRUTEMENT

PREREQUIS

- ✓ Être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3ème validée)
- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou collectivité
- ✓ Directement après une classe de 3ème pour un contrat sur 2 ans
- ✓ Après un CAPA Jardinier paysagiste pour un contrat sur 1 an

RECRUTEMENT

- ✓ Test de positionnement
- ✓ Etude du dossier de candidature par lettre de motivation et projet professionnel
- ✓ Entretien individuel

DURÉE, CENTRE DE FORMATION & ENTREPRISE

910 heures en centre de formation et 2380 heures en entreprise, congés payés déduits, pour un contrat sur 2 ans

455 heures en centre de formation et 1190 heures en entreprise, congés payés déduits, pour un contrat sur 1 an

PRISE EN CHARGE

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers

Certificat de Qualification Professionnelle

VALIDATION

Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers

RNCP 15156